

Séance du 14 avril 2011

Convocation envoyée
le 02/04/2011

Délibérations affichées
Le 26/04/2011

Nombre de conseillers :

En exercice 10
Présents 9
Votants..... 10

L'an deux mille onze, le 14 avril, 20 heures 30, le conseil municipal de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FROMENT, Maire.

Etaient présents : M. Daniel FROMENT, M. Gilles Tesson, M. Paul GEISS, Mme Nadine LANNOYE, Mme Valérie JACQUEAU, M. José LIMA DA CUNHA, M. Sylvain TROUVAIN, Mme Christelle PINOT, Mme Nathalie VOGT

Absent(s) excusé(s) : M. Fabien FOUQUERE.

Ont donné pouvoir : -

Le maire ayant ouvert la séance à 20 heures 30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Paul GEISS.

Approbation du procès-verbal du 11 février 2011

Le conseil, après avoir pris connaissance du procès-verbal du conseil du 11 février 2011, l'approuve à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du compte de gestion 2010.
- Approbation du compte administratif 2010 et affectation du résultat au Budget 2011.
- Taux des taxes locales.
- Budget 2011.
- Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé.
- Placement compte à terme – renouvellement.
- Demande d'aide financière au Conseil Général pour le poste d'ATSEM.
- Taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.
- Informations diverses.

2011.07 – Approbation du compte de gestion 2010

Les membres du conseil, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2010 de Monsieur RICORDEAU, trésorier de Senlis, l'approuvent à l'unanimité. Les montants et résultats inscrits au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2010.

2011.08 - Approbation du compte administratif 2010 et affectation du résultat au Budget 2011.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles Tesson, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Daniel Froment, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses d'investissement : 16 970.73 € Dépenses de fonctionnement : 135 774.72 €
Recettes d'investissement : 141 231.45 € Recettes de fonctionnement : 141 231.45 €
Excédent reporté d'investissement : 40 502.26 €

Excédent reporté de fonctionnement : 154 627.12 €

Résultat de clôture :

Excédent d'investissement : 36 289.27 €

Excédent de fonctionnement : 160 083.85 €

Excédent de financement : 36 389.27 €

Restes à Réaliser en recettes : 13 000.00 €

Restes à Réaliser en dépenses : 111 648.00€

Besoin de financement des

Restes à Réaliser : 98 648.00€

Besoin total de financement : 62 258.73 €

2. Considérant le besoin total de financement et l'excédent de fonctionnement, décide de reporter la somme de **97 824.85 € au compte 002** « Excédent de fonctionnement reporté au BP 2011 »
3. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;
4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
5. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2011.09 Vote du budget primitif 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	239 420.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	143 401.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général	106 959.00 €
Charges de personnel et assimilé	39 340.00 €
Charges de gestion courante	31 663.00 €
Charges financières	5 995.00 €
Charges exceptionnelles	2 200.00 €
Virement à la section d'investissement	24 172.00 €
Dépenses imprévues	10 000.00€

Recettes de fonctionnement :

Produits des services du domaine	1 176.00 €
Impôts et taxes	84 125.00 €
Dotations et participations	50 723.00 €
Produits exceptionnels	4 652.00 €
Produits financiers	320.00 €
Excédent 2010	97 824.00 €

Dépenses d'investissement :

Emprunts	14 082.00 €
Dépenses d'équipement	129 319.00 €

Recettes d'investissement :

Excédent reporté	36 389.00 €
FCTVA – TLE	7 581.00 €
Affectation du résultat (1068)	62 259.00 €
Subventions (Restes à Réaliser)	13 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	24 172.00 €

2011.10 – Taux des quatre taxes directes locales - BUDGET 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux suivants pour les quatre taxes locales directes :

TAXE D'HABITATION :

Base notifiée : 258 300 Taux appliqué par décision : **14,58 %**
PRODUIT : **37 660 €**

TAXE SUR LE FONCIER BATI :

Base notifiée : 161 800 Taux appliqué par décision : **12,60 %**
PRODUIT : **20 386 €**

TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :

Base notifiée : 13 600 Taux appliqué par décision : **32,95 %**
PRODUIT : **4 481 €**

CFE :

Base notifiée : 18 200 Taux appliqué par décision : **15.35 %**
PRODUIT : **2 793 €**

Total du PRODUIT FISCAL ATTENDU (TH, TFPB, TFNB, CFE) : 65 320.00 €

INFORMATIONS DIVERSES

PLU

Monsieur le Maire rappelle que le PLU est en suspens depuis trois mois.

Gilles Tesson dit qu'il est indispensable de se mettre d'accord sur les zonages avant la reprise du dossier en présence de l'agence d'urbanisme.

Daniel Froment demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour reprendre cette étude après avoir défini entre eux les différents zonages.

José Lima Da Cunha se demande si le PLU peut répondre à toutes les questions d'avenir de la commune : « Quelles retombées pour l'école en cas de nouvelles constructions » ?

Paul Geiss pense que l'élaboration de ce document ne peut que permettre à la commune d'avancer. La réglementation déterminera en effet l'évolution du village dans les 10 années à venir, la réglementation sera exécutoire, c'est aux membres du conseil de décider des choix pour le village.

CCAS

Daniel Froment informe de son intention de proposer la clôture du CCAS lors de son prochain conseil. En effet, le CCAS ne fonctionne plus depuis plusieurs années. La reprise des écritures restantes serait inscrite dans le budget communal.

ACHAT TRACTEUR

La commune a fait l'acquisition d'une tondeuse autoportée, avec remorque.

Ce matériel facilite l'entretien des espaces verts.

Gille Tesson rappelle que les 12 heures de travail d'Olivier Montreuil représentent vraiment un minimum par rapport au travail demandé.

ENTREPRISE POISSON

Daniel Froment a rencontré deux associations de protection de la nature qui « mettent en demeure » la commune d'envisager une action auprès de l'entreprise Poisson pour demander la remise en état des terrains occupés, sur le territoire de Montlognon.

PROPRIETE DE M. LIMA DA CUNHA

Christelle Pinot rend compte des plaintes de plusieurs administrés quant à la présence des véhicules de chantier de l'entreprise DA CUNHA, sente au-dessus du marais.

José Lima Da Cunha, conseiller municipal, explique que si les camions ne sont pas garés à proximité de sa propriété, ils sont victimes de vols à répétition (carburant, batteries, etc.).

Christelle Pinot ajoute que le bruit provoqué est également mis en cause par certains habitants.

Daniel Froment rappelle que c'est un droit de garer ses véhicules sur sa propriété, et que la « pollution visuelle » n'est pas toujours maîtrisable. Il est néanmoins envisagé à l'avenir de cacher au maximum la vision des camions par la plantation de végétaux.

La séance est levée à 23 h 30.

<u>Daniel FROMENT</u>	<u>Gilles TESSON</u>	<u>Fabien FOUQUERE</u>
<u>Paul GEISS</u>	<u>Nadine LANNOYE</u>	<u>Valérie JACQUEAU</u>
<u>José LIMA DA CUNHA</u>	<u>Sylvain TROUVAIN</u>	<u>Christelle PINOT</u>
<u>Nathalie VOGT</u>		